

**Réutilisation d'informations publiques délivrée  
en application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978**

**Licence-type de réutilisation non soumise à redevance**

**Entre :**

La Ville de Chaumont, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, Place de la Concorde à Chaumont, représentée par Madame Christine GUILLEMY, en qualité de Maire.

Ci-dessous dénommée « **l'Administration** »

**Et :**

La société \_\_\_\_\_, forme juridique \_\_\_\_\_,  
au capital de \_\_\_\_\_ euros, immatriculé(e) au registre du commerce et  
des sociétés de \_\_\_\_\_ sous le numéro \_\_\_\_\_,  
dont le siège social est situé \_\_\_\_\_,  
représenté(e) par \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_.

OU

L'organisme \_\_\_\_\_, forme juridique \_\_\_\_\_,  
dont le siège social est situé \_\_\_\_\_,  
représenté(e) par \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_.

OU

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_\_.

Ci-dessous dénommé(e) « **le Licencié** »

**Exposé préalable**

La présente licence est soumise au respect des conditions générales de réutilisation d'informations publiques délivrées en application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, approuvées par délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont du 18 décembre 2015.

La présente licence :

- Précise les droits et obligations pour la libre réutilisation des informations publiques au sens de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.
- S'applique à toutes les catégories d'informations publiques, dont les bases de données, y compris lorsque des droits de propriété intellectuelle de l'administration y sont attachés.
- Est compatible avec les licences libres existantes et permet la distribution sous tout type de licence d'applications, produits ou services dans lesquels des informations publiques sont intégrées.

## **Article 1 - Objet de la licence**

La présente Licence est délivrée au Licencié pour la réutilisation des Informations suivantes (nature et caractéristiques des Informations) :

Ayant pour finalité :

Compte tenu de la finalité de la réutilisation, et en application de la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2015, la présente Licence n'est pas soumise au paiement d'une redevance.

Modalités de transmission des Informations :

Format et modalités techniques de transmission des Informations (supports : CD ROM, clé USB, etc.) :

Lieu de livraison des Informations (à compléter par le Licencié) :

Nature et nombre de justificatif(s) demandé(s) en retour :

## **Article 2 - La réutilisation de l'Information diffusée sous cette Licence**

L'Administration garantit au Licencié le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de l'Information soumise à la présente Licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous.

La Licence n'opère aucun transfert de propriété de l'Information au profit du Licencié.

**Le Licencié est libre de réutiliser l'Information :**

- Reproduire, copier, traiter, publier et transmettre l'Information ;
- Diffuser, rediffuser, distribuer et redistribuer l'Information ;
- Adapter, modifier, extraire, exploiter et transformer à partir de l'Information, notamment pour créer des Informations dérivées.

**Sous réserve de :**

- Mentionner la paternité de l'Information : sa source (*a minima* le nom de l'Administration) et la date de sa dernière mise à jour.

Le Licencié peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers l'Information et assurant une mention effective de sa paternité.

Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de l'Information, ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par l'Administration, ou par toute autre entité publique, du Licencié ou de sa réutilisation.

- Ne pas altérer les Informations et ne pas dénaturer leur sens.

## **Article 3 - Données personnelles**

La réutilisation des données à caractère personnel contenues le cas échéant dans les informations est interdite en l'absence du consentement des personnes concernées, d'anonymisation ou de disposition législative ou réglementaire le permettant.

Dans le cas où les Informations ont été rendues anonymes par l'Administration, sont notamment interdits les recoupements d'informations ou toute autre pratique permettant de reconstituer des données personnelles ayant fait l'objet d'une anonymisation. Le Licencié s'engage par conséquent à ne pas faire un usage des données à caractère personnel qui serait contraire aux dispositions de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En outre, tout traitement de données à caractère personnel en méconnaissance de ladite loi est passible des sanctions pénales des articles 226-16 et suivants du Code pénal.

#### **Article 4 - Droits de propriété intellectuelle**

L'Administration garantit que l'«Information» ne contient pas de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers.

Les éventuels Droits de propriété intellectuelle détenus par l'Administration sur des documents contenant l'Information ne font pas obstacle à la libre réutilisation de l'Information.

Lorsque l'Administration détient des Droits de propriété intellectuelle sur des documents qui contiennent l'Information, elle les cède de façon non exclusive, à titre gracieux, pour le monde entier et pour toute la durée des Droits de propriété intellectuelle, au Licencié qui peut en faire tout usage conformément aux libertés et aux conditions définies par la présente Licence.

#### **Article 5 - Durée**

Le Licencié est autorisé à exploiter l'Information sans limitation de durée.

Le Licencié est averti que l'Administration peut à tout moment modifier les conditions de mise à disposition de l'Information, mettre un terme à sa production ou modifier son contenu ou la fréquence de ses mises à jour, sans que le Licencié ne puisse prétendre à aucune indemnité.

L'Administration s'attache dans la mesure du possible à fournir une information sur les modifications envisagées avant que celles-ci n'interviennent.

#### **Article 6 - Garanties et responsabilité**

L'Information est mise à disposition en l'état, telles que détenue par l'Administration dans le cadre de ses missions de service public, sans autre garantie expresse ou tacite.

En application de la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2015, l'Administration garantit qu'elle met à disposition gratuitement l'Information dans les libertés et les conditions définies par les conditions générales et la présente Licence.

Elle ne peut garantir l'absence de défauts ou d'irrégularités éventuellement contenues dans l'Information. Elle ne garantit pas la fourniture continue de l'Information.

Elle ne peut être tenue pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la réutilisation.

Le Licencié est le seul responsable de la réutilisation de l'Information. La réutilisation ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de l'Information, sa source et sa date de mise à jour.

En cas de manquement du Licencié à l'une de ses obligations, l'Administration peut, par lettre recommandée avec avis de réception, mettre en demeure le Licencié de remédier au dit manquement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la mise en demeure. Si, à l'expiration de ce délai, le Licencié n'a pas remédié au manquement, l'Administration peut saisir les organismes ou juridictions compétents.

**Article 7 - Interlocuteurs**

Pour l'Administration : (nom, prénom, qualité, téléphone, courriel)

Pour le Licencié : (nom, prénom, qualité, téléphone, courriel)

**Article 8 - Droit applicable et recours**

La présente licence est régie par le seul droit français.

Sous réserve des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux attributions de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), les différends ou litiges en relation avec la Licence peuvent être soumis aux organismes, instances et tribunaux administratifs compétents.

Fait à \_\_\_\_\_, en \_\_\_\_\_ exemplaires originaux

L'Administration

Le Licencié

Nom :

Qualité :

Date :

Signature :